

Stratégie du cadastre RDPPF pour les années 2020 à 2023 et plan de mesures associé

Autor(en): **Käser, Christoph**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): - **(2019)**

Heft 31

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-880614>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Stratégie du cadastre RDPPF pour les années 2020 à 2023 et plan de mesures associé

A la fin de l'année 2019, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) aura été introduit dans tout ou partie de presque tous les cantons. C'est pourquoi la stratégie du cadastre RDPPF pour les années 2020 à 2023 vise à ce que tous les thèmes RDPPF soient introduits dans la Suisse entière et à ce que le cadastre RDPPF soit étendu au besoin et/ou ponctuellement.

La vision constitue la base sur laquelle se fonde la stratégie et la planification opérationnelle à tous les niveaux du fédéralisme. Elle sert d'orientation claire pour les options de traitement actuelles et futures:

Le cadastre RDPPF

- contribue à accroître la sécurité du droit en matière de propriété foncière;
- met à disposition simplement, partout en Suisse, des informations foncières de droit public actuelles et fiables;
- est consultable en conjonction avec les informations du registre foncier, via un accès centralisé;
- constitue une source d'information officielle bien établie dans la population;
- aide l'administration à passer au numérique.

Les cantons qui ne disposent pas encore d'une couverture territoriale complète doivent se focaliser sur le premier axe. Ceux dont le territoire est intégralement couvert doivent se concentrer sur le deuxième et le troisième axe.

Les axes principaux formulés dans la stratégie ont été décomposés en un ensemble de mesures concrètes, le niveau responsable (mesure du ressort de la Confédération et/ou des cantons) et le cadre temporel étant indiqués pour chacune d'entre elles.

La stratégie du cadastre RDPPF et le plan des mesures associé sont à la disposition de toute personne intéressée sur www.cadastre.ch → Service & publications → Publications.

Christoph Käser, dipl. Ing. ETH
Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales
swisstopo, Wabern
christoph.kaeser@swisstopo.ch

Axes principaux de la stratégie pour les années 2020 à 2023

On distingue trois axes principaux dans la stratégie pour les années 2020 à 2023:

1^{er} axe: introduction des thèmes RDPPF sur l'ensemble du territoire suisse

Comprenant les 17 premiers thèmes RDPPF relevant du droit fédéral, le cadastre RDPPF est en service partout, en couvrant intégralement le pays de manière homogène.

2^{ème} axe: extension du contenu du cadastre RDPPF sur l'ensemble du territoire suisse

Le cadastre RDPPF est enrichi par des thèmes RDPPF supplémentaires relevant du droit fédéral tout en intégrant aussi les «RDPPF nouvelles ou en cours de modification» et les «RDPPF déployant un effet juridique anticipé».

3^{ème} axe: développement ponctuel du cadastre RDPPF

Dans l'optique de la stratégie 2024–2027, des projets prioritaires et des travaux préparatifs ponctuels visant le développement du cadastre RDPPF sont entrepris. Ils ciblent des clarifications pour l'introduction de thèmes RDPPF supplémentaires, l'accroissement de la sécurité juridique et le maniement d'autres types de restrictions.